

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

Séance du 11 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze février à dix-huit heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués le 4 février 2021, sous la présidence de Monsieur SELLIER, se sont réunis en session ordinaire.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	11
VOTANTS	11

Monsieur Michel LE GLAUNEC a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCATION

Datée	du 04/02/21
Affichée	le 04/02/21

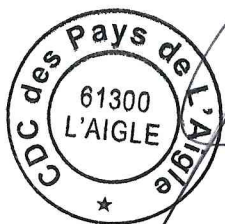
Etaient présents : Jean SELLIER  
Philippe VAN-HOORNE  
Michel LE GLAUNEC  
Jean-Guy GRANDIN  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
François CARBONELL  
Jean-Luc BEAUFILS  
Virginie VIOLET

OBJET

Créances éteintes  
Budget Général

Acte rendu exécutoire après  
publication le 16 février 2021

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, informe les membres du Bureau que face à l'insolvabilité de 5 débiteurs, Madame la Trésorière demande l'admission en créances éteintes de factures de cantines pour un montant total de 2 286. 37 €.

Il est précisé que les créances sont considérées comme éteintes dès lors qu'elle résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité (créances annulées par décision du juge).

Acte rendu exécutoire après  
publication le 16 février 2021

- Vu l'état des créances éteintes auquel est annexé les justificatifs transmis par Madame la Trésorière,

Le Président,  
Jean SELLIER



Le Bureau après en avoir délibéré :

- **ADMET** en non-valeur les créances éteintes présentées pour un montant de 2 286. 37 €
- **DIT** que cette dépense sera imputée, pour l'exercice 2021, à l'article 6542 du budget général
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme